

**RÉSULTAT DE L'APPLICATION DE LA
FORMULE PARAMÉTRIQUE POUR LA PÉRIODE
2009 - 2016**

(suivi de la décision D-2014-077)

1 MISE À JOUR DU RÉSULTAT DE LA FORMULE

1 Dans sa décision D-2013-106, la Régie de l'énergie (la « Régie ») demandait à Société en
2 commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») « *de présenter et d'expliquer un tel exercice de validation*
3 *du revenu requis [par l'intermédiaire d'une formule paramétrique], afin d'appuyer ses prochaines*
4 *demandes tarifaires en complémentarité avec l'examen détaillé des charges d'exploitation »*
5 (nous soulignons).

6 Par sa décision D-2014-077 (paragr. 287) relative au dossier tarifaire 2014, la Régie a demandé
7 à Gaz Métro de déposer, dans le dossier tarifaire 2015, le résultat de l'application de la formule
8 paramétrique retenue par la Régie pour la période 2009-2015.

9 Dans le dossier tarifaire 2015, Gaz Métro a donné suite à la demande de la Régie en déposant
10 le résultat de la formule paramétrique (B-0206, Gaz Métro 21 document 29). Dans ce dossier,
11 Gaz Métro a par ailleurs déposé une proposition d'allègement réglementaire applicable pour les
12 années 2015, 2016 et 2017 permettant de fixer les dépenses d'exploitation. Par sa décision
13 D-2015-029, la Régie a accueilli la proposition d'allègement réglementaire de Gaz Métro,
14 précisant que les modalités de cet allègement seront débattues dans le présent dossier, lequel
15 comporte dorénavant également l'examen du dossier tarifaire 2016.

16 C'est dans ce contexte que Gaz Métro présente, à l'annexe 1, le résultat de l'application de la
17 formule paramétrique telle que retenue par la Régie dans sa décision D-2014-077. Ainsi, pour
18 2016, avec l'exclusion des coûts des régimes de retraite, l'application de la formule résulterait en
19 des dépenses d'exploitation de 175,2 M\$ alors que la proposition d'allègement réglementaire de
20 Gaz Métro est de 173,2 M\$.

21 Par ailleurs, la perspective initialement envisagée par la Régie dans sa décision D-2013-106 (soit
22 un exercice de validation du revenu requis complémentaire à un examen détaillé des charges
23 d'exploitation) n'existe plus puisque la Régie a accueilli la position d'allègement réglementaire de
24 Gaz Métro (D-2015-029). Conséquemment, Gaz Métro propose de suspendre les dépôts des
25 résultats de la formule paramétrique pour les années au cours desquelles l'allègement
26 réglementaire s'appliquera.

Résultat de la formule paramétrique pour 2016 (extrait de l'annexe 1)

<i>Résultat de l'application de la formule paramétrique de 2015 (169,8 M\$¹)</i>	*
<i>(1 + inflation (1,8 %²) – facteur X (0,3 %))</i>	*
<i>(1 + facteur de croissance nombre de clients (1,4 %))</i>	=
	175,2 M\$

CONCLUSION

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du résultat de l'application de la formule paramétrique pour la période 2009-2016, comme demandé dans sa décision D-2014-077 (paragraphe 287) à titre d'exercice de validation complémentaire à l'examen des charges d'exploitation et de s'en déclarer satisfaite.

Gaz Métro demande à la Régie d'autoriser la suspension du dépôt du résultat de la formule paramétrique pour la période au cours de laquelle l'allégement réglementaire s'appliquera.

¹ Voir le tableau présenté en annexe pour l'année 2015, sous colonne 2014, ligne *Résultat de la formule paramétrique*.

² Voir le tableau présenté en annexe pour l'année 2016 pour trouver les taux d'inflation et croissance de la clientèle.

ANNEXE 1

Tableau présentant l'application de la formule paramétrique définie par la décision D-2014-077

	2009 réel	2010 réel	2011 réel	2012 réel	2013 réel	2014 réel	2015 proposé *	2016 proposé *
Opex	142 803	152 384	156 992	161 115	185 177	186 163	191 094	194 725
Opex sans fonds de pension	135 947	141 978	145 008	145 692	156 295	163 886	169 606	173 237
Proportion des salaires et avantages sociaux		69%	69%	73%	75%	73%	73%	73%
Inflation		1,3%	2,6%	2,4%	1,1%	1,1%	1,8%	2%
Inflation salaire		2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	N.A.	N.A.
Inflation pondérée		2,3%	2,7%	2,6%	2,3%	2,2%	N.A.	N.A.
Nombre de clients au 30 septembre	179 311	182 328	185 848	189 812	192 877	195 617	198 660	201 538
Facteur de croissance des clients		1,7%	1,9%	2,1%	1,6%	1,4%	1,6%	1,4%
Résultat de l'application de la formule paramétrique	135 947	140 943	147 081	153 702	159 307	164 698	169 769	175 157
Écart annuel excluant fonds de pension		(1 035)	2 073	8 010	3 012	812	163	1 920
Écart cumulatif excluant fonds de pension		(1 035)	1 038	9 048	12 060	12 873	13 036	14 956

* Dépenses d'exploitation issues de la méthode allégée